Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'à ce jour, suivant les directives de la FIPJP, aucun joueur MALAGACHE ne peut participer aux compétitions sur le territoire français avec une licence délivrée par la Fédération Malgache (FMSB).

Pour rappel, les demandes de licence Française délivrées à des personnes de nationalité étrangère ( HORS UE) , doivent être validées par les services de la FFPJP attestant des titres de séjour valables.

Bien cordialement